



4^{ème} Séance Plénière
de la Session Administrative
Mardi 27 Mai 2025

Mme Nicole SANQUER
Députée et Représentante non-inscrite

A

Monsieur le Ministre de la santé

Question orale

Objet : Reconnaissance du diplôme d'État d'aide-soignant

Dans le cadre de sa carte de formation continue, l'université de la Polynésie française propose depuis septembre 2024 et en partenariat avec le groupe Ocelia, une préparation à l'obtention du diplôme d'État d'aide-soignant reconduite en 2025-2026 avec le même organisme pour répondre aux besoins en matière de personnels soignants sur le territoire.

Alerté par le corps médical, la formation d'aide-soignant se heurte à sa reconnaissance officielle en qualité de diplôme d'État ce qui interpelle au plus haut point les étudiants qui se posent la question de savoir quelle nature de diplôme ils obtiendront au terme de leur formation prévue d'ici un mois.

A ce jour aucune validation du diplôme d'État n'est aujourd'hui possible pour l'ensemble des étudiants inscrits dans ce cursus ce qui empêche le lancement du recrutement de 40 nouveaux aides-soignants prévus pour la prochaine rentrée universitaire.

Si par malheur, le diplôme d'État s'avérait ne pouvoir être reconnu pour cette promotion, la formation basculerait vers un diplôme territorial laissant par là-même les étudiants sans diplôme reconnu ce qui constitue un obstacle majeur à tout recrutement, obère leur insertion professionnelle et met également en grande difficulté l'ensemble des établissements publics de santé comme privés déjà en prise à des situations de pénuries d'aides-soignants extrêmement difficiles à résoudre.

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas en effet sans savoir que le référentiel de formation de diplôme territorial n'est pas le même que celui de diplôme d'État.

Aussi, au nom de ces étudiants, AHIP souhaiterait obtenir des réponses pour clarifier cette situation concernant la reconnaissance de la formation d'aide-soignant par un diplôme d'État en vue de rassurer ces étudiants et garantir que les futurs recrutements pourront s'effectuer conformément aux standards internationaux.

Dans ce contexte, pourriez-vous m'indiquer Monsieur le Ministre, si en cas de réussite aux examens, la qualité de la formation universitaire dispensée par Ocelia donnera bien lieu à l'obtention du diplôme d'État d'aide-soignant et que la prochaine ouverture de la formation aura bien lieu ?

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Sanquer', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

Nicole SANQUER